

## **POINT D'ETAPE DE LA MEDIATION – DE LA TRANSPARENCE ET UN REEQUILIBRAGE INTERESSANT dans l'étude des options.**

### **Point d'étape de la médiation : de la transparence et un ré-équilibre intéressant** dans l'étude des options.

Communiqué de presse de l'ACIPA, Notre-Dame-des-Landes - mercredi 27 septembre 2017

Les médiateurs faisaient hier un point d'étape sur l'avancement de leur mission, en suite de leur nomination le 1er juin dernier. Sur la forme, l'ACIPA se félicite d'une transparence qu'elle avait demandée depuis le début de la mission, afin de pouvoir analyser concrètement la méthode mise en œuvre par les médiateurs.

Ce point d'étape a permis de constater qu'en toute logique, une grande partie des auditions était consacrée au rééquilibrage de l'option consistant en une optimisation de Nantes-Atlantique, manifestation sous-étudiée durant une procédure qui a débuté pourtant il y a une quinzaine d'années.

L'ACIPA tient à rappeler que c'est sur la base de ce dossier déséquilibré qu'ont été réalisés les dossiers d'utilité publique et environnementaux du projet de transfert (ainsi que les décisions de justice en découlant) et la « *consultation pour avis* » de juin 2016, selon la formulation exacte rappelée clairement par les médiateurs.

Les médiateurs ont précisé qu'il ne leur appartenait pas de prendre la décision finale, mais qu'ils effectueront des recommandations au gouvernement sur les enjeux liés à chaque option. L'ACIPA soutiendra et défendra jusqu'à la remise du rapport le 1er décembre prochain l'optimisation de l'aéroport existant, seule option à même d'assurer une « *vision cohérente de l'aménagement durable de la métropole nantaise* », selon les termes de la lettre de mission de la mission de médiation, et jugera le travail effectué en analysant scrupuleusement le rapport final.

Par ailleurs, notre association sera vigilante à ce que la rigueur intellectuelle dont les médiateurs ont fait preuve jusqu'à maintenant ne soit pas polluée par les pressions des pro-aéroport, dont les réactions récentes témoignent manifestement d'un refus d'un débat de fond, argumenté et documenté, qui aurait dû avoir lieu avant l'enclenchement des procédures d'autorisation concernant Notre-Dame-des-Landes.

L'ACIPA